



Accident sur la voirie: qui est responsable?

Par **richard**, le **13/10/2009** à **16:58**

Bonjour,

dernièrement, ma grand-mère a chuté sur un trottoir. En posant son pied sur une plaque, il s'est enfoncé et elle a basculé vers l'avant. résultat: fêlure du radius, douleur importante à l'épaule. Elle a été plâtré et doit maintenant limité l'usage de sa main droite jusqu'à consolidation, ce qui est très handicapant, surtout à 84 ans. A qui revient la responsabilité? Peut-elle faire des démarches pour réparation du préjudice subi, et comment faire?

merci